

Discours d'Isabelle GORCE, première présidente de la cour d'appel de Bordeaux, prononcé à l'occasion de l'audience solennelle de prestation de serment des auditeurs de justice de la promotion 2024.

Bordeaux, le 09.02.2024  
Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président de la République  
Monsieur le ministre de l'intérieur et des outre-mer  
Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice  
Mesdames et messieurs les élus  
Mesdames et messieurs les hautes autorités civiles et militaires, en vos grades et qualités  
Mesdames messieurs,

Monsieur le président de la République c'est un immense honneur que vous nous faites d'assister à cette audience solennelle, dont l'ampleur, inégalée à ce jour, est historique :

Historique car elle va recueillir le serment de la plus grande promotion qu'ait jamais connue l'ENM depuis sa création, historique aussi car devant le nombre, la cour a dû se transporter pour la première fois de son histoire au palais des congrès de Bordeaux, seule salle à même de nous accueillir tous physiquement. Vos proches, chers auditrices et auditeurs de Justice vont pouvoir ainsi suivre corps présent, comme nous disons dans notre jargon, cet instant solennel, qui signe, en quelle que sorte, votre entrée dans la magistrature.

Cette promotion que nous avons devant nous est le fruit tangible des états généraux de la Justice que vous avez lancés M le président le 18 octobre 2021. Beaucoup de préconisations pour améliorer le fonctionnement de la Justice ont été formulées à cette occasion.

Nous vous sommes très reconnaissants de l'augmentation considérable des moyens budgétaires et humains dont l'institution judiciaire va bénéficier d'ici 2027 grâce à la loi d'orientation et de programmation votée le 20 novembre dernier, qui nous oblige désormais collectivement.

Dans ce contexte, votre présence nous honore tous : l'école nationale de la magistrature, dont je salue la directrice et l'ensemble du corps enseignant qui la compose, cette nouvelle promotion de magistrats qui a fait son entrée à l'école il y a quelques jours, leurs proches et bien entendu la cour d'appel de Bordeaux.

Avant de céder la parole au procureur général, permettez-moi encore de saluer très respectueusement les deux plus hauts magistrats de France qui nous font également l'honneur de leur présence à Bordeaux. M le premier président, M le procureur général, en vos qualités de chefs de la cour de cassation, de présidents du conseil supérieur de la magistrature et de présidents du conseil d'administration de l'Ecole, vous avez pu échanger ce matin avec l'ensemble de la promotion ici même ; votre présence à ce moment si solennel de leur entrée dans la magistrature est évidemment un symbole très fort en leur direction.

Monsieur le procureur général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

\*\*\*

Chers auditrices et auditeurs de Justice,

Vous voilà donc désormais admis au sein d'une école qui va vous faire cheminer pendant plusieurs mois vers le métier de magistrat, car être magistrat, être juge, n'est pas un état, c'est un métier qui s'apprend et s'approfondit tout au long de la carrière.

L'école va vous accompagner dans l'acquisition des savoir-faire et des savoir-être indispensables à l'exercice du métier ; vous allez découvrir que la science et la technique juridiques, l'argumentation rationnelle, que vous avez apprises à l'université, seules, sont insuffisantes pour régler les conflits ;

qu'il faut y ajouter beaucoup d'humanité, de générosité, d'ouverture d'esprit et de compréhension, de capacité de réflexion, qui relèvent de qualités personnelles qu'à n'en pas douter vous avez tous, mais auxquelles il faut associer une posture professionnelle. Cette posture s'acquiert et comme je le disais à l'instant s'approfondit, s'affine, tout au long de la carrière. Comme l'écrit le philosophe Jean-Philippe Pierron, non sans malice, *"on ne naît pas magistrat, on le devient"*. C'est donc de cette posture singulière dont il va vous falloir faire l'apprentissage pour débiter dans vos fonctions. Vous serez accompagnés tout au long de votre formation, à l'école, puis en stage, par des collègues soucieux de transmettre l'excellence d'une profession, mais également conscients que la réalité quotidienne du métier est souvent rude, exigeante et parfois même déconcertante à ses débuts.

Vous l'avez compris, vous rejoignez la magistrature à un tournant de son histoire ; la crise que connaît l'institution judiciaire n'est pas nouvelle. Nos concitoyens expriment depuis longtemps une défiance vis à vis d'elle qui a été à maintes reprises documentée : s'ils expriment leur attachement à la valeur Justice comme condition du vivre-ensemble, ils n'épargnent pas en revanche l'institution lorsqu'il s'agit de décrire son fonctionnement. Leur dépit est d'ailleurs directement proportionné à la hauteur des valeurs qu'ils attachent à celle-ci. Il faut dire qu'elle n'est pas exempte de défauts, vrais ou supposés : une grande majorité de nos concitoyens la juge tout à la fois lente, opaque, chère, lointaine, voire maltraitante ; mais les sondages révèlent aussi que ces mêmes concitoyens ont de l'empathie envers leurs juges dont ils mesurent la complexité de la tâche, et l'inconfort de la mission.

Sans doute, nous, les plus anciens, n'avons-nous pas été suffisamment attentifs aux transformations qui s'opéraient sous nos yeux au sein de l'institution judiciaire, et qui portaient en elles les germes de la crise que nous connaissons : la gestion politique et je dirais même managériale de l'institution par la loi, avec des réformes incessantes, en silo, tenant lieu de projet pour la Justice quand elles en accélèrent la désorganisation, l'accélération du traitement de la justice pénale du quotidien au détriment du traitement des affaires civiles, familiales, sociales, la dématérialisation chaotique des procédures et de la communication avec les avocats, une architecture des palais de Justice qui a favorisé une certaine bureaucratisation de nos métiers.

Jean Danet, avocat, universitaire et ancien membre du conseil supérieur de la Magistrature qui intervenait l'année dernière à l'audience solennelle de rentrée de cette cour évoquait à cet égard une forme de "dépression de l'institution", son "intérieurisation" ancienne et structurelle de la misère.

Il nous faut donc désormais relever le défi du retour de la confiance, la confiance de nos concitoyens bien sûr, mais aussi la confiance en nous. Le procureur général l'a dit, nous devons sérieusement nous attaquer à la question du temps judiciaire, nous hisser au niveau de performance des standards européens, notamment en termes de délai de traitement des affaires. On parle souvent, pour les décrier, de nos stocks d'affaires à juger. Mais comme le disait un de nos anciens grands procureur général de cette cour, nos stocks ce ne sont pas les dossiers empilés dans nos bureaux et parfois dans nos couloirs, nos stocks, ce sont tous ces gens qui passent dans la rue en bas de nos fenêtres.

Aussi retrouver le chemin de la confiance n'est pas seulement une question de moyens, c'est aussi, et sans doute surtout, un défi de sens : à quoi servons nous et pour quel projet de société ?

Il nous faut trouver une articulation plus efficiente entre le temps long que génère le mouvement de complexification du droit qui nous invite à nous spécialiser toujours plus, à prendre le temps de juger, avec sérieux, les affaires complexes ou à fort enjeux sociétaux, et le besoin de réactivité, de réponse rapide, le besoin de proximité et d'attention qu'expriment les justiciables.

Or nos organisations sont historiquement structurées, surtout au siège, sur la gestion du temps long. Et cela ne correspond plus aux besoins de réactivité et de transversalité qu'exige le traitement de certains contentieux comme celui, pour n'en citer qu'un que tout le monde comprendra, des violences intrafamiliales.

C'est sans doute le plus grand défi qui attend l'institution : favoriser un traitement judiciaire plus horizontal, plus transversal non seulement entre le pénal et le civil, entre le siège et le parquet, mais aussi entre les différents juges qui interviennent encore trop souvent en silo pour traiter la situation de personnes qu'il faudrait à l'évidence aborder de façon plus globale ; nous donner aussi plus de fluidité dans le travail avec nos partenaires, pénitentiaires notamment, mais aussi associatifs, et donner enfin une vraie place à l'amiable en lui permettant d'être immédiatement mobilisé pour régler les conflits.

Mesdames et messieurs les auditeurs de Justice,

Vous incarnez ici, à cet instant, une ère nouvelle ; vous serez les magistrats du développement du travail en équipe, du passage au zéro papier, du recours plus systématique à la conciliation et la médiation en matière civile.

Vous serez en première ligne pour construire cette nouvelle ambition que nous attendons pour notre institution ; un projet qui s'intéresse plus aux

personnes qu'aux procédures, qui redéfinisse à cette égard l'office du juge, et redonne sa place à la Justice comme valeur au sein de notre société et comme réponse à ses besoins de régulation.

Nous entendons les interrogations sur la responsabilité des juges : ils ne sont pas élus et pourtant ils rendent la Justice au nom du peuple français. Ce statut, paradoxal, questionne sans cesse leur légitimité. Le premier président de la cour de cassation disait il y a quelques semaines dans son discours de rentrée solennelle que l'autorité du juge provient du savoir et de l'expérience, du respect des règles déontologiques, du contradictoire et de la collégialité, enfin de la qualité rédactionnelle des décisions rendues. Voilà notre feuille de route. Il n'y en a pas d'autre, il nous appartient individuellement et collectivement d'être à la hauteur de ces principes, de la mission constitutionnelle qui nous est confiée, et d'en répondre.

Je rappelle chaque année à cette audience de prestation de serment ce que disait le doyen Carbonnier : *“Le droit est une machine à douter”*. Contrairement à l'idée qu'on se fait de la rigidité de la dogmatique juridique, de l'infaillibilité du raisonnement auquel elle conduirait, le droit est d'abord le lieu de la remise en cause. C'est sans doute pour cela que le juge, qui dit le droit, est... parfois... peut être de plus en plus souvent?... Perçu comme un insupportable contre-pouvoir, un horrible perturbateur dans un monde que d'aucuns voudraient avoir à leur main en s'émancipant de principes construits au fil des siècles, au prix de luttes souvent violentes. Cet air du temps, inquiétant, doit nous conduire à rester fidèles au sens de notre mission, guidé par les principes que je viens à l'instant de rappeler.

Montherlant écrivait avec cet esprit de dépouillement auquel il aspirait, *“la seule leçon des maîtres est d'être soi-même”*, alors, mesdames et messieurs les auditeurs, forts de ces principes, soyez-vous même, c'est tout ce qui compte.